

## "Racines luxembourgeoises" dans La Voix du Luxembourg (avril-mai 2003)

**Légende:** Paru dans un supplément spécial de La Voix du Luxembourg d'avril-mai 2003 consacré aux institutions européennes présentes au Grand-Duché, cet article recueille les explications de Monique Schumacher, directrice du bureau d'information du Parlement européen, à propos des racines luxembourgeoises de la Commission et du Parlement.

**Source:** La Voix du Luxembourg: Supplément institutions européennes. avril-mai 2003. Luxembourg: saint-paul luxembourg s.a.

**Copyright:** (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"racines\\_luxembourgeoises"\\_dans\\_la\\_voix\\_du\\_luxembourg\\_avril\\_mai\\_2003-fr-a8ffbabf-6b26-493b-865f-387d67f87c44.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

## Racines luxembourgeoises

**L'Europe institutionnelle a-t-elle vécu son enfance au Grand-Duché? «La Commission européenne – à l'époque, on parlait de la Haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) – a eu son premier siège à Luxembourg», signale la directrice du bureau d'information du Parlement européen, Monique Schumacher, avant de dévoiler que le Parlement a lui aussi des racines luxembourgeoises.**

«Dans la nuit du 24 au 25 juillet 1952, à Paris, au terme de 18 heures de pourparlers, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Joseph Bech, a proposé la capitale du Grand-Duché en tant que siège de la Haute autorité de la CECA. Ses homologues des cinq autres pays membres ont approuvé cette suggestion», rappelle Mme Schumacher. Durant toute la période de son existence, la Haute autorité s'est réunie à Luxembourg: du lancement officiel des travaux, en août 1952, jusqu'en 1967, date de la fusion des organes exécutifs de la CECA, de la Communauté économique européenne et de l'Euratom au sein de la Commission européenne. Maints Luxembourgeois en sont fiers, même si aujourd'hui, la Commission européenne siège à Bruxelles.

L'Assemblée parlementaire européenne a également commencé ses travaux à Luxembourg. Mme Schumacher en retrace l'histoire à travers quelques éléments-clé: «A partir d'août 1952, une poignée de personnes, des auxiliaires, même pas des fonctionnaires, ont géré 'un embryon d'administration parlementaire' dans des bâtiments sis dans les rues Joseph Junck et André Duchscher, ainsi que dans l'ancienne gendarmerie.» Vingt personnes au maximum y ont travaillé pour le secrétariat du Parlement européen «tout en n'ayant pas de statut». En 1954, les bureaux du secrétariat du Parlement ont été transférés rue Beaumont, dans les locaux actuels du ministère des Affaires intérieures. Sis aujourd'hui au Kirchberg, le secrétariat est resté au Luxembourg. Interrogée, au passage, sur le rôle de ce secrétariat et ses relations avec le Parlement, Mme Schumacher explique l'unité des deux: «En fait, la question de la distinction entre le Parlement européen et le secrétariat général est mal posée. Le Parlement est l'institution politique que composent des parlementaires. Et le secrétariat général l'administration constituée de fonctionnaires accomplissant les tâches nécessaires au bon déroulement du fonctionnement du Parlement européen en général.»

### Le Luxembourg, théâtre de la vie européenne?

Revenant sur le rôle du Luxembourg comme théâtre de la vie européenne, elle explique: «De 1967 à 1981, le Parlement européen a tenu des sessions plénières extraordinaires à Luxembourg. La première session plénière extraordinaire sur le sol luxembourgeois eut lieu le 19 juillet 1967 et la deuxième en février 1968. De 1975 à 1979, quasiment la moitié des sessions plénières du Parlement eurent lieu à Luxembourg, les autres se déroulant à Strasbourg.»

«Après la première élection directe du Parlement européen, en 1979, la capacité d'accueil de l'hémicycle du bâtiment Robert Schuman (environ 200 personnes) n'était plus suffisante. Toutes les sessions plénières se sont alors tenues à Strasbourg sauf en 1981 et 1984 où l'hémicycle strasbourgeois n'était pas disponible», indique-t-elle encore. Y aurait-il d'autres explications au phénomène?

Mme Schumacher fait remarquer qu'«à Strasbourg et à Bruxelles chaque député a son propre bureau». Ceci n'a jamais été le cas au Luxembourg.

Le secrétariat général n'est pas la seule institution à être présente à Luxembourg. Suite à la décision du 8 avril 1965 (décision des représentants des gouvernements des Etats membres relative à l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des communautés), le Conseil des ministres y a ses repères: en avril, en juin et en octobre, il tient ses sessions au Grand-Duché. Son «installation», entre-temps, est devenue définitive.

D'autres institutions européennes encore, la plupart concernées elles aussi par cette décision, sont solidement établies au pays. Ce qui explique que «près de 7.500 fonctionnaires de l'Union européenne vivent et travaillent au Grand-Duché, voire un peu plus de 8.000 si l'on y ajoute les agents de la Banque européenne d'investissement (BEI)», d'après Mme Schumacher.

Il s'agit des services de la Commission (l'Office statistique Eurostat, des unités du Service de traduction, de l'administration et des unités de différentes directions générales), la Cour de justice des Communautés européennes et le Tribunal de première instance, la Cour des comptes des Communautés européennes, la BEI et le Fonds européen d'investissement ainsi que l'Office des publications officielles, qui est l'éditeur officiel de l'Union.

Cette année, le Parlement fournit 4.091 postes de travail dont 1.495 sont à Bruxelles, mais 2.427 à Luxembourg...

Catherine Werner